



Variapack

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

VariaPack, situé à B3012 WILSELE, Aarschotsesteenweg 114, déclare que le produit décrit ci-dessous:

Référence et description: 32390021 - (1033671) - BEDR. Kruisbodemzakjes
TRANSPARANT PP 30my 115x310mm SINTERKLAAS AVA

Composition du produit (matière) : Plastic PP

Est conforme aux réglementations européennes et belges ci-dessous :

- Directive 94/62/CE et amendements
- Règlement 1935/2004/CE
- Règlement 10/2011/CE et amendements
- Règlement 2023/2006/CE et amendements
- Verordening REACH 1907/2006/EU

Dans les conditions d'utilisation suivantes:

Type de denrée alimentaire destiné à entrer en contact avec le produit:

Code	Description
FC-001	Apte au contact de tous types de denrées alimentaires

Conditions de tests sélectionnées:

Simulant de denrée alimentaire	Durée de contact en jours ou heures à la température de contact pour l'essai	Conditions de contact prévues
Ethanol 95%	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{[(T-70)/10]}$ minutes.

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Simulant de denrée alimentaire	Durée de contact en jours ou heures à la température de contact pour l'essai	Conditions de contact prévues
A: Ethanol à 10 % (v/v)	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{(T-70)/10}$ minutes.
B: Acide acétique à 3 % (m/v)	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{(T-70)/10}$ minutes.
D2: Huile végétale	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{(T-70)/10}$ minutes.
Iso-Octane	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{(T-70)/10}$ minutes.

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Conditions de stockage:

A conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière, température entre 15°C et 25°C, dans un endroit ventilé, éloigné de sels et d'acides, à conserver dans son emballage/carton d'origine fermée, les rouleaux doivent être stockés verticalement.

Traitement éventuel du produit:

N'est pas d'application

Information supplémentaire:

Si des emballages imprimés sont concernés.

Les encres utilisées sur les emballages sont toujours imprimées à l'extérieur.

Être sûr pour les aliments et conforme au règlement UE 1935/2004.

Pigments éventuellement utilisés.

Les revêtements et les colles sont également sûrs pour les aliments.

Les substances suivantes ne sont pas (délibérément) ajoutées aux articles auxquels cette déclaration s'applique : BPA (Bisphénol-A-B-F-S).

MOSH/MOAH.

Chlorure.

Phtalates.

PFAS.

Substances allergènes.

Rapport surface/volume:

Assomption théorique que 1Kg d'aliments est emballé avec 6 dm² d'emballage. Nos produits sont des produits standards, si le produit est apte pour emballer tous les aliments nous sommes dans l'impossibilité de calculer le rapport surface/volume réel pour toutes les applications possibles. De ce fait nous nous basons sur l'assomption théorique susmentionnée.



Variapack

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Information en ce qui concerne les additifs à double fonctionnalité:

Information relatives aux substances soumises à restrictions (Limite de Migration Spécifique):

La présente déclaration n'est valable que sous les conditions suivantes :

- Le produit est utilisé dans des conditions normales et prévues (usage intentionné).
- Aucune modification ni substance (intentionnelle ou non, y compris celles issues de l'utilisation) n'est ajoutée pouvant altérer la composition, les propriétés ou la fonctionnalité du produit.
- Le produit ne peut être utilisé qu'avec les denrées, milieux de contact et températures indiqués dans cette déclaration.

Facteurs limitatifs :

- Nos produits sont destinés à un usage unique. Une réutilisation peut altérer les propriétés mécaniques et/ou chimiques et ne plus garantir leur conformité alimentaire.
- Si le produit fourni est imprimé, la face imprimée ne doit jamais être en contact direct avec l'aliment.

Il appartient uniquement à l'utilisateur de vérifier et de tester que le produit est adapté à l'usage prévu, à la durée de conservation de l'aliment et à la compatibilité entre le produit et la composition de l'aliment.

Il appartient uniquement à l'utilisateur de vérifier que le produit ne modifie pas les propriétés organoleptiques ou la composition de l'aliment.

Varia-Pack agit uniquement comme négociant et ne modifie pas le produit.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies par le fournisseur du produit concerné.

Cette déclaration peut être révisée sans préavis et est valide jusqu'au 16/12/2029.

Une version récente peut toujours être obtenue via notre site web.

WILSELE, 04/06/2026



Variapack

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Walter Gillijns".

Walter Gillijns
Managing Director